

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2432

2 octobre 2013

SOMMAIRE

3GT IRT S.à r.l.	116704	Temple Quay (Luxembourg) Holding SA	116693
3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l.	116698	Timber S.à r.l.	116693
3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l.	116698	Toba S.A.	116691
Adagio (Luxembourg) Sàrl	116698	Tramuntana Management S.à r.l.	116694
Administration Technique et Travaux Comptables S.A.	116701	Trifield Holding S.A.	116694
A.H.T.E. SA	116721	Trilogy SICAV-SIF	116693
Akuo Energy Central Europe	116726	Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	116727
Akuo Energy International	116725	Trust Capital Holdings S.à r.l.	116694
AmBev Luxembourg	116721	Trusthe S.A.	116695
Angerhofer Holding S.à r.l.	116701	UK Students 60 CR S.à r.l.	116695
Arenal S.à r.l.	116726	United Tiles S.A.	116695
Avantix S.à r.l.	116735	Universal Concept S.A.	116695
Beaufort (Luxembourg) S.à r.l.	116733	Urion Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ...	116695
Club des Jeunes Préizerdaul	116711	V1 Holding S.à r.l.	116696
GRP Security	116690	Valera Holdings S.à r.l.	116696
in2itech	116719	Valianna S.A.	116692
Latino Food S.A.	116713	Varus S.à r.l.	116692
Park Lane S.A.	116690	Ventura Properties S.à r.l.	116690
PEF Delta Investment S.à r.l.	116691	Vericom S.A.	116697
PEF Epsilon Investment S.à r.l.	116692	Viager Life Holding	116693
PEF Eta Investment S.à r.l.	116733	Vide S.A.	116691
P&P Promotions S.à r.l.	116699	Vienada Investments S.à r.l.	116696
Premier Consult International (PCI) SA	116690	Vier Gas Investments S.à r.l.	116696
Prosegur Security Luxembourg	116690	VMTO S.à r.l.	116697
PW Services Management S.à r.l.	116690	Voyages Tageblatt - Tageblatt Reisen ...	116692
R.H. Immobilière	116736	Water Explorers Holding S.C.A.	116696
SGAM AI Optimum Fund	116736	Westham S.à r.l.	116698
Simon Funds S.A.	116716	Willbury Securities Holding S.A.	116698
Smetana Investments S.à r.l.	116736	Wind and More SA	116697
Tanaris S.A.	116691	Yvelines Holding S.A.	116697
		Zimmer & Partners S.A.	116694

Premier Consult International (PCI) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.
R.C.S. Luxembourg B 155.834.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013114981/10.

(130139635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**Prosegur Security Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. GRP Security).**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 63.635.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 avril 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013114982/14.

(130139095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Park Lane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 124.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013114985/11.

(130138981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

PW Services Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8452 Steinfort, 8, rue de Schwarzenhof.
R.C.S. Luxembourg B 151.729.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115016/10.

(130139010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Ventura Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 135.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115164/9.

(130139420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

PEF Delta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.615.

Il résulte de résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société le 26 juin 2013 que:

- M. Ruediger SCHWARZ a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 28 juin 2013; et
- M. Benjamin HARTMEIER, né le 20 avril 1978 à Sulingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité de gérant unique de la Société, avec effet au 28 juin 2013 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114987/15.

(130139267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Tanaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.396.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 29 juillet 2013:

«L'assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE des fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANARIS S.A.

Référence de publication: 2013115139/15.

(130138989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Vide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.270.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115173/9.

(130138887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Toba S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.512.

Les comptes annuels au 31.03.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.08.2013.

Pour: TOBA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013115145/15.

(130139857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

PEF Epsilon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.652.

Il résulte de résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société le 26 juin 2013 que:

- M. Ruediger SCHWARZ a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 28 juin 2013; et
- M. Benjamin HARTMEIER, né le 20 avril 1978 à Sulingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité de gérant unique de la Société, avec effet au 28 juin 2013 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114988/15.

(130139273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Varus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.735.

Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 6 août 2013

En date du 6 août 2013, l'Associé unique de la société Varus S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hickley (Royaume-Unis), demeurant professionnellement au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115163/14.

(130139564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Valianna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 85.192.

Extrait de la résolution unique prise par le Conseil d'Administration par voie circulaire en date du 5 août 2013

Le conseil décide unanimement de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg au 15, rue Astrid L-1143 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour VALIANNA S.A.

Référence de publication: 2013115169/12.

(130139079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Voyages Tageblatt - Tageblatt Reisen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 17.716.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sous seing privé, en date du 4 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol 42, case 6, de la société à responsabilité limitée Voyages Tageblatt - Tageblatt Reisen, ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, Rue du Canal, que le capital de la société, soit 50 part sociales, est entièrement détenu par la société EDITPRESS LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, Rue du Canal.

Junglinster, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013115168/13.

(130138912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Trilogy SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 148.026.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013115133/10.

(130139246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Timber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115144/10.

(130139201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Temple Quay (Luxembourg) Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.651.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 mai 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Thomas Schmuckli, avec adresse au 35a, Oberer Chämletenweg, 6333 Hünenberg See, Suisse
 - Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Jürg Roth, avec adresse au 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse
- pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agréée, avec siège social au 9, Allée Schef-fer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013115141/19.

(130139768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Viager Life Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 157.957.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.08.2013.

Pour: Viager Life Holding

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013115172/15.

(130139776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Trust Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.052.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 30 novembre 2012

En date du 30 novembre 2012, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer ERNST & YOUNG, une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au: 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés des Luxembourg sous le numéro B 47771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Trust Capital Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013115135/18.

(130139715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Tramuntana Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013115146/12.

(130139868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Trifield Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 165.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRIFIELD HOLDING S.A.

S. BOUREKBA / P-S. GUILLET

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013115148/12.

(130139084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Zimmer & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 151.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Zimmer & Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2013115201/12.

(130138918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Trusthe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 169.534.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115150/10.

(130139121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Urion Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 21.912,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 162.115.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013115152/13.

(130139862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

UK Students 60 CR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 173.529.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67033 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115155/10.

(130139499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Universal Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.960.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115158/10.

(130139685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

United Tiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 66.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013115156/11.

(130138953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Valera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.095.

Les comptes annuels au 28 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115161/10.

(130139856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Vier Gas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 168.518.

Les comptes annuels pour la période du 20 avril 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013115166/11.

(130139383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Vienada Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.609.

Par le présent avis, le gérant informe les tiers comme suit:

- "Griffin Investments Partners Holding S.à r.l.", l'associé unique de la Société, a modifié sa dénomination sociale en
"GIPH S.à r.l.", avec effet au 13 Mai 2013.

Luxembourg, le 08 Août 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant - A

Référence de publication: 2013115174/14.

(130139634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

V1 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 167.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013115179/10.

(130139357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Water Explorers Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 160.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115183/9.

(130139458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Vericom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 51.203.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2012

Reconduction des mandats des administrateurs

- Yvon HELL, administrateur
- Dominique DELABY, administrateur
- Géraldine LOPEZ, administrateur

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Reconduction du mandat de commissaire

- FIDAL INTERNATIONAL S.A.

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115171/18.

(130139132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

VMTO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 86.064.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013115177/13.

(130138944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Yvelines Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 99.242.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115199/9.

(130139625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Wind and More SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 163.882.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31/12/2012 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013115187/14.

(130139822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Westham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.874.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Juillet 2013.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013115186/13.

(130138883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.369.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2013115205/11.

(130139884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Willbury Securities Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 59.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013115189/10.

(130139207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Adagio (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 135.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115238/9.

(130140305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

3i GC Holdings Ref 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.367.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2013115206/11.

(130139706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

P&P Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 179.391.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jorge Daniel PINTO, gérant de société, né à Sao Sebastiao da Pedreira (Portugal) le 13 septembre 1980 (numéro d'identité - 1980 09 13 317), demeurant à L-4463 Soleuvre, 36, rue Prince Jean.

2.- Monsieur Jorge LOUREIRO PEREIRA, mécanicien, né à Esch-sur-Alzette le 8 mars 1972 (numéro d'identité - 1972 03 08 218), demeurant à L-3385 Noertzange, 2, Wisestrooss.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «P&P PROMOTIONS S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Sanem; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, la mise en location, la promotion immobilière et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jorge Daniel PINTO, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Jorge LOUREIRO PEREIRA, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Madame Jael REDINHA AZEVEDO, née à Luxembourg le 28 octobre 1985 (numéro d'identité - 1985 10 28 121), demeurant à L-4463 Soleuvre, 36, rue Prince Jean, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

2.- Monsieur Jorge Daniel PINTO, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

4.- Le siège social est fixé à L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PINTO, LOUREIRO PEREIRA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} août 2013. Relation: CAP/2013/2945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 7 août 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013115827/131.

(130140176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

ATTC S.A., Administration Technique et Travaux Comptables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.441.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115240/9.

(130140566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Angerhofer Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.442.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den siebten August.

vor dem unterzeichnenden Notar Jean Seckler mit dem Amtssitz zu Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Dr. Bernhard ANGERHOFER, Wirtschaftsinformatiker, geboren am 21. Januar 1969 in Freising (Deutschland), wohnhaft in D-85354 Freising, Heckenstallerstr. 11, hier vertreten durch Herrn Claude SCHROEDER, Direktor, berufsansässig in L-1611 Luxembourg, Avenue de la Gare 1, auf Grund einer ihm ausgestellten Vollmacht, welche nach gehöriger „ne varietur“ Signatur, durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Der obengenannte Komparsent hat, durch seinen Bevollmächtigten, den amtierenden Notar ersucht, den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu erstellen, der hiermit wie folgt aufgesetzt wird:

Art. 1. Gesellschaftsform. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag unterliegt.

Art. 2. Name der Gesellschaft. Der Name der Gesellschaft ist Angerhofer Holding S.à r.l..

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft. Der Zweck der Gesellschaft ist, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, der Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung, die Verwaltung und die Verwertung von jeglichen Immobilien.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft besteht für eine unbeschränkte Dauer.

Die Gesellschaft kann vor ihrem Ablauf jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.

Art. 5. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Die Geschäftsführung kann innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen, wo er dies für nützlich erachtet.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von einhundertfünfundsiebzig Euro (EUR 125) je Gesellschaftsanteil.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, je nachdem, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zu einem gleichwertigen Anteil am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft. Jeder Gesellschaftsanteil gibt seinem Inhaber das Recht auf eine Stimme in der Gesellschafterversammlung.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so übt letzterer sämtliche Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder den Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung zuerkannt werden.

Das Eigentum eines Gesellschaftsanteiles bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse der Gesellschafterversammlung.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteiles müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Art. 10. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so kann der alleinige Gesellschafter seine Gesellschaftsanteile frei veräußern.

Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so können die Gesellschaftsanteile frei zwischen Gesellschaftern veräußert werden. Die Gesellschaftsanteile können an Nichtgesellschafter nur mit Zustimmung einer Gesellschafterversammlung, welche mindestens drei viertel des Gesellschaftskapitals vertritt, veräußert oder übertragen werden.

Art. 11. Formerfordernisse. Der Beweis für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht.

Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Art. 12. Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters. Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das den oder einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

Art. 13. Verwaltung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet.

Art. 14. Befugnisse. Der oder die Geschäftsführer haben die weitgehende Befugnisse alle Handlungen welche im Rahmen der Geschäftsführung liegen ausgeführt.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Geschäften durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers vertreten.

Sind mehrere Geschäftsführer vorhanden, so wird die Zeichnungsbefugnis bei der Benennung oder Bestätigung der Geschäftsführer oder Prokuristen festgelegt, sowie die Dauer ihres Mandats.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Art. 16. Gesellschafterversammlung. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung werden schriftlich niedergelegt, in einem Register abgeheftet und von dem Geschäftsführer am Gesellschaftssitz der Gesellschaft aufbewahrt. Die Abstimmung durch die Gesellschafter und die Vollmachten werden den Protokollen beigelegt.

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Bilanz. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden die Bücher geschlossen und die Geschäftsführung erstellt ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung, je nachdem, zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter hat das Recht, die Bilanz und die Finanz- und Verlustrechnung am Sitz der Gesellschaft einzusehen.

Art. 19. Auflösung. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, für welche Ursache und zu welcher Zeit auch immer, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler, die Gesellschafter sein können oder nicht und der/die durch die Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, die die Befugnisse und die Entschädigung des/der Abwickler (s) festlegt.

Art. 20. Auffangklausel. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden nach den anwendbaren Gesetzen bestimmt.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Nachdem der Gesellschaftervertrag durch den Komparsent Dr. Bernhard ANGERHOFER, vorbenannt, erstellt worden ist, hat dieser alle einhundert (100) Gesellschaftsanteile voll gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr 950,-EUR geschätzt.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Der Gesellschafter hat sodann folgende Beschlüsse gefasst:

1) Folgende Personen werden für eine unbegrenzte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestimmt:

- Dr. Bernhard ANGERHOFER, Wirtschaftsinformatiker, geboren am 21. Januar 1969 in Freising (Deutschland), wohnhaft in D-85354 Freising, Heckenstallerstr. 11, und

- Herrn Konrad BREM, Direktor geboren am 6. Januar 1973 in Osterhofen (Deutschland), wohnhaft in Quarry House, 6, Quarry Hill, St. Leonards on Sea, TN380HP, Vereinigtes Königreich von England und Wales.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft entweder durch die alleinige Unterschrift von dem Geschäftsführer Dr. Bernhard ANGERHOFER rechtskräftig vertreten, oder durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1611 Luxemburg, Avenue de la Gare 1.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, in der Kanzlei des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an den Erschienenen, dem amtierenden Notar, durch Name, Vorname, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Claude SCHROEDER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 août 2013. Relation GRE/2013/3316. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG

Junglinster, den 12. August 2013.

Référence de publication: 2013115849/127.

(130141229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

3GT IRT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 179.398.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of July.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

3GT Active Trading Funds PCC Limited in respect of 3GT Interest Rate Futures Cell, a Gibraltar protected cell company established and existing under the laws of Gibraltar, with registered office at 6A Queensway, Gibraltar and registered with the Gibraltar Registrar of Companies under number 102845,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on July 20, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of 3GT ITR S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may:

a) deal on own account in financial instruments and in particular enter into currency and/or interest rate and any other type of swap agreements, including, without limitation, total return, default and funded default swaps and derivatives transactions of all kinds, including, without limitation, buy-sell back transactions, sale and repurchase transactions, forward and foreign exchange transactions and options or futures transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in an activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

b) acquire, invest in, hold, manage, deal with, encumber, secure, realize, exercise and alienate collateral of any kind, to enter into financial or derivative contracts or guarantee or indemnity arrangements in relation to, or to acquire, hold, manage, deal with, encumber, secure, realize, exercise or alienate claims and rights of any kind and all kinds (and parts of claims and rights of any and all kinds) against third parties being claims and rights denominated in any currency and relating to and/or including, but not limited to, present and future receivables of all kinds, and securities and tangible assets of all kinds; give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets;

c) set-up, manage, develop and dispose of a portfolio consisting of any intellectual property rights of whatever origin and participate, directly or indirectly, in the acquisition, creation, administration, development management and control of any enterprises, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of intellectual property rights, have them developed and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise;

d) raise funds in any form except by way of public offer, including without limitation through the subscription and allotment of shares, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities, to obtain loans and to invest funds obtained for the purposes of the activities mentioned in b) above and any purposes ancillary thereto;

e) grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities);

f) enter into agreements and other transactions and arrangements, including interest and/or currency exchange and/or security agreements and transactions, in connection with the activities mentioned under b) and d) above;

g) undertake and carry on and execute all kinds of investment, financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions and other operations and activities, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber

3GT Active Trading Funds PCC Limited in respect of 3GT Interest Rate Futures Cell,

prenamed	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Medsea Capital Limited, a limited liability company established and existing under the laws of Gibraltar, with registered office at 6A Queensway, Gibraltar and registered with the Gibraltar Registrar of Companies under number 102841.

Category B Manager:

- Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

3GT Active Trading Funds PCC Limited in respect of 3GT Interest Rate Futures Cell, une "protected cell company" constituée et existante selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à 6A Queensway, Gibraltar et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 102845,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 20 juillet 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de 3GT ITR S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut:

a) négocier pour son propre compte des instruments financiers et en particulier conclure des accords d'échange de taux de change et/ou d'intérêt et tout autre type de contrat d'échange, y compris, mais sans s'y limiter, le rendement total, le swap défaillant et le swap financé défaillant, et les transactions sur les produits dérivés de toute sorte, y compris mais sans s'y limiter, les opérations d'achat et de vente, les opérations de vente et rachat, les opérations de change à terme et à l'étranger et les options ou les contrats à terme, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

b) acquérir, investir, détenir, gérer, traiter, grever, garantir, réaliser, exercer et aliéner des garanties de toute sorte, conclure des contrats financiers ou dérivés ou garantie ou des régimes relatifs à l'indemnisation, ou acquérir, détenir, gérer, traiter, grever, réaliser, exercer ou aliéner les droits et revendications de toute nature et de toute sorte (ainsi que les portions de droits et revendications de toute nature) aux tiers étant libellés dans n'importe quelle devise et portant sur et/ou y compris, mais sans se limiter à, des créances présentes et futures de toute sorte, des valeurs mobilières et immobilisations de toute sorte; donner des garanties ou sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations et les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés. La Société pourra en outre, nantir, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs;

c) mettre en place, gérer, développer et disposer d'un portefeuille composé de droits de propriété intellectuelle de toute origine et participer, directement ou indirectement, dans l'acquisition, la création, l'administration, la gestion du développement et le contrôle d'entreprises, dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. Elle peut également acquérir par voie d'apport, souscription, de prise ferme ou option d'achat et de toute manière que ce soit, n'importe quel type de droits de propriété intellectuelle, les développer et les réaliser par le biais d'une vente, d'un transfert, d'un échange ou par tout autre moyen;

d) lever des fonds sous toute forme à l'exception de l'offre publique, y compris et sans limitation à travers la souscription et l'attribution d'actions, par voie de placement privé uniquement, de titres, obligations et débentures et de toute sorte de dette, convertible ou non, et/ou titres de participations, d'obtenir des prêts et d'investir les fonds obtenus dans le cadre des activités mentionnées au b) ci-dessus et à toutes autres fins auxiliaires;

e) accorder une assistance (à travers des prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) à d'autres société ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (tels que, mais sans s'y limiter, des associés ou sociétés affiliées);

f) conclure des accords et autres transactions et arrangements, y compris des contrats d'échange d'intérêts et/ou de devises et/ou des contrats de garanties et des opérations, en relation avec les activités mentionnées sous b) et d) ci-dessus;

g) entreprendre, poursuivre et exécuter toutes sortes d'investissements, financiers, commerciaux, industriels, mobiliers ou immobiliers et autres opérations et activités, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit

Souscripteur	Parts sociales	Libération
3GT Active Trading Funds PCC Limited in respect of 3GT Interest Rate Futures Cell, prénommée	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- Medsea Capital Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à 6A Queensway, Gibraltar et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 102841.

Gérant de Catégorie B:

- M. Christophe Gaul, administrateur de sociétés, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 7 août 2013. Relation: EAC/2013/10465. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013115809/380.

(130140304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Club des Jeunes Préizerdau, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8606 Bettborn, 3, rue du curé.

R.C.S. Luxembourg F 6.509.

— STATUTS

Titre 1^{er}. Les généralités

Art. 1^{er}. La jeunesse de la Commune de Préizerdau s'est regroupée sous une association sans but lucratif portant la dénomination "Club des Jeunes Préizerdau" ou "Les Jeunes du Préizerdau" ou encore "Déi Jonk Préizerdauler". L'association a son siège à l'adresse suivante:

Maison Communale
3, rue du curé
L-8606 Bettborn

Art. 2. Le "Club des Jeunes Préizerdau A.s.b.l." a le but de rassembler et d'unir les jeunes de la Commune de Préizerdau et de créer une ambiance chaleureuse et harmonieuse entre eux. Ainsi, le "Club des Jeunes Préizerdau A.s.b.l." contribue à la vie culturelle et sociale de la Commune de Préizerdau.

Art. 3. Le "Club des Jeunes Préizerdau A.s.b.l." n'est ni une société commerciale, ni une société civile.

Art. 4. Le nombre minimal de membres est fixé à sept.

Art. 5. Le "Club des Jeunes Préizerdau A.s.b.l." est formé uniquement de membres actifs, ci-après dénommés "membres". Des membres d'honneur peuvent être nommés sur décision du comité. Les membres d'honneur ne sont pas considérés comme membres de plein droit.

Titre 2. Conditions mises à l'entrée et à la sortie des membres

Art. 6. Conditions mises à l'entrée:

- Aucun membre ne doit être marié.
- Tout membre de l'association doit être âgé au moins de seize ans accomplis.
- Les membres doivent résider dans la Commune de Préizerdau sauf ceux concernés par les exceptions mentionnées ci-dessous.
 - Les personnes qui ont vécu leur jeunesse au Préizerdau, mais suite à un déménagement ne résident plus au Préizerdau, peuvent poser leur candidature.
 - Les personnes qui ont déménagé au Préizerdau doivent y résider pendant une période ininterrompue d'une année au moment de leur candidature.
 - Toute personne remplissant les conditions mentionnées ci-dessus, peut faire une demande orale au secrétaire pour avoir une fiche de candidature. La fiche remplie sera remise au comité pour approbation.
 - Dans des cas extrêmes, le comité se réserve le droit de décider sur l'entrée d'un nouveau membre résidant au Préizerdau. Ce refus doit être décidé à la majorité des deux tiers au sein du comité. En cas de refus, le candidat doit être informé par écrit. Le refus ne doit pas être motivé.
 - Sur décision unanime du comité, toute autre personne qui pose sa candidature peut devenir membre du "Club des Jeunes Préizerdau A.s.b.l.", même s'il ne remplit pas les conditions mentionnées ci-dessus.
 - Tout membre doit payer une cotisation fixée annuellement par le comité. Cependant, cette cotisation peut aussi être fixée à zéro.

Art. 7. Conditions mises à la sortie:

- Le membre qui se marie est démissionnaire de plein droit.
- Tout membre est libre de se retirer de l'association en donnant sa démission par écrit au secrétaire.
- L'exclusion forcée peut être prononcée sur demande de l'assemblée générale. Dans ce cas, l'exclusion doit être demandée par au moins trois quarts des membres présents dans la réunion et être acceptée par la majorité des membres du comité.
 - Dans des cas extrêmes, l'exclusion forcée d'un membre peut se faire par décision du comité. Cette décision doit être prise à l'unanimité des voix des membres du comité et doit être notifiée par écrit au membre concerné.

- Est démissionnaire tout membre qui ne paie pas sa cotisation jusqu'au dernier jour du mois suivant le mois de la délibération de l'assemblée générale.

- Le membre démissionnaire ou le membre exclu n'a aucun droit sur les fonds de l'association et ne peut réclamer le remboursement de ses cotisations.

Titre 3. Le comité

Art. 8. Le comité représente les membres. Il est formé de cinq membres au moins et de neuf membres au plus. Le nombre des membres du comité doit être impair. En fonction des candidatures lors de l'assemblée générale, le nombre des membres du comité est fixé à cinq, sept ou neuf avant le vote secret à l'assemblée générale.

Art. 9. Le comité comprend les charges suivantes:

- un président
- un vice-président
- un secrétaire
- un caissier
- et au moins un membre.

La répartition des charges est une affaire interne du comité. Chaque membre ne peut remplir qu'une des charges mentionnées ci-dessus.

Art. 10. Le caissier gère le capital de l'association en bon père de famille.

Art. 11. Tout membre peut poser sa candidature en vue de devenir membre du comité. Néanmoins, le comité devra comprendre au moins trois membres âgés de dix-huit ans minimum.

Art. 12. Le comité est élu par l'assemblée générale et à la majorité des voix des membres présents. Cette élection se fera par écrit et en secret.

Chaque membre dispose d'autant de voix qu'il y a de postes libres au comité. Un candidat ne peut recevoir qu'une seule voix par fiche de vote.

Art. 13. Tout membre du comité est libre de donner sa démission. Il le fait par lettre adressée aux membres du comité restants. Dans ce cas, le membre démissionnaire reste membre de l'association.

Art. 14. Le comité ne pourra être révoqué qu'en entier et par l'assemblée générale réunissant les trois quarts des membres et à la majorité des voix.

Art. 15. Toutefois, dans le cas de l'incapacité manifeste d'un membre du comité, celui-ci pourra être relevé de sa tâche par les membres du comité restants et à l'unanimité des voix de ceux-ci.

Art. 16. Dans le cas où un ou plusieurs membres du comité sont démissionnaires à ce que le nombre des membres soit inférieur à cinq ou que le nombre soit pair, le comité devra être complété à nouveau par un vote secret de l'assemblée générale. Cette modification du comité doit figurer sur l'ordre du jour des convocations de celle-ci.

Art. 17. Pour pouvoir délibérer valablement en matière de modification du comité, l'assemblée générale devra réunir les deux tiers de ses membres au moins. Si ce quorum n'est pas réuni, une seconde assemblée générale sera convoquée qui délibérera valablement quelque soit le nombre des membres présents.

Titre 4. L'assemblée générale

Art. 18. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- la modification des statuts
- la nomination et révocation de membres du comité
- l'approbation des comptes
- la dissolution de l'association
- l'exclusion forcée de membres

Art. 19. L'assemblée générale doit être convoquée par le comité, par l'intermédiaire du secrétaire. Lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande auprès du secrétaire, une assemblée générale doit être convoquée.

En général, l'assemblée générale ordinaire du "Club des Jeunes Prëizerdaul A.s.b.l." délibérera au cours des deux premiers mois de chaque année.

Néanmoins des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées pour traiter un des objets mentionnés à l'article 8.

Art. 20. Une assemblée générale est convoquée par écrit et signalée à tout membre au plus tard huit jours ouvrables à l'avant. Cette signalisation devra contenir lieu, date et heure de l'assemblée générale. Un ordre du jour doit être annexé. Néanmoins, des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour à l'exception des objets mentionnés à l'article 8.

Art. 21. Tout membre a un droit de vote égal lors de l'assemblée générale, mais ne peut se faire représenter par un autre membre ou par un tiers. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Art. 22. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification des statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation. Aucune des modifications ne peut être adoptée qu'à la majorité simple des voix des membres présents. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion, il doit être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel soit le nombre de membres présents.

Titre 5. Dissolution de l'association

Art. 23. L'association est dissoute dans le cas où le nombre de membres est en dessous du nombre minimum.

Art. 24. L'association peut être dissoute par l'assemblée générale. Dans ce cas, pour prononcer la dissolution, trois quarts des membres doivent être présents à l'assemblée générale. La dissolution doit se faire à l'unanimité des voix.

Art. 25. En cas de dissolution de l'association, les fonds restent pendant une année à la maison communale et après seront légués à une institution de bienfaisance, si l'association ne se regroupe plus sous les présents statuts.

Signature.

Référence de publication: 2013115819/115.

(130140153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Latino Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 179.394.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Nicolas BIASION, employé privé, né à Metz (France) le 11 mai 1989, demeurant à F-57190 Florange, 26, avenue de Bretagne.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LATINO FOOD S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Schifflange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de tous produits alimentaires dans tous les pays, ainsi que tous conseils et représentations.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut emprunter sous toutes les formes et accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Nicolas BIASION, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir Monsieur Pierre-Emmanuel SCHWARTZ, employé privé, né à Thionville (France) le 24 octobre 1983, demeurant à L-4138 Esch-sur-Alzette, 1, Place de l'Hôtel de Ville.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "COSELUX S.à r.l.", avec siège social à L-3844 Schifflange, Z. I. Letzebuerger Heck, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 65.949.

3) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

4) Le siège de la société est fixé à L-3844 Schifflange, Z. I. Letzebuerger Heck.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BIASION, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2803. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 6 août 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013115825/163.

(130140194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Simon Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 1, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 179.390.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Simon RIFFAULT, employé privé, né à Moyeuve Grande (France) le 1^{er} avril 1977, demeurant à F-57120 Rombas, 34, rue Joffre.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SIMON FUNDS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur priant désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Simon RIFFAULT, préqualifié.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (€ 7.750.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

116719

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir Monsieur Simon RIFFAULT, préqualifié.
- 2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "COSELUX S.à r.l.", avec siège social à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 65.949.

3) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

- 4) Le siège de la société est fixé à L-4138 Esch-sur-Alzette, 1, Place de l'Hôtel de Ville.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RIFFAULT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} août 2013. Relation: CAP/2013/2944. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 7 août 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013115831/159.

(130140141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

in2itech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 179.435.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

Monsieur Laurent VILLEPIGUE, employé, né à Paris, le 04 juin 1967, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 179, Rue Cents.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de in2itech (ci-après la «Société»).

Art. 3. La société a pour objet la consultance en informatique et toutes prestations liées de près ou de loin à cette activité.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Laurent VILLEPIGUE, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. - L'adresse du siège social est établie à L-1319 Luxembourg, 179, Rue Cents.
2. - Monsieur Laurent VILLEPIGUE, employé, né à Paris, le 04 juin 1967, ayant son adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 179, Rue Cents, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
3. - La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurent VILLEPIGUE, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juillet 2013. Relation GRE/2013/3073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013115834/109.

(130140974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

AmBev Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.452.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115250/9.

(130140564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

A.H.T.E. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 179.456.

STATUTS

L'an deux mil treize, le premier août,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

1) Monsieur Daniel HABRAN, pensionné, né le 16 août 1951 à Grivegnée (Belgique), demeurant à B-4053 Embourg, 14 rue des Lilas;

2) La société anonyme «DARCO LUX» avec siège social à L-2320 Luxembourg, 45 boulevard de la Pétrusse, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B150.580, représentée par Monsieur Pierre DARCHAMBEAU, gérant d'entreprise, né le 30 juin 1972 à Liège (Belgique), demeurant à B-4431 Ans, 213 rue de Jemeppe, lequel a pouvoir de représenter ladite société et lequel est constitué représentant permanent de la dite société.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «A.H.T.E SA».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

La société a encore pour objet le transport national et international par terre, de marchandises et de personnes, le transport de produits finis ou semis-finis, l'entreposage de matériels et de marchandises en incluant toutes prestations de services et de conseil s'y rattachant.

La société a également pour objet la logistique, le déménagement, l'express, ainsi que toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Finalement, la société pourra donner en location des véhicules de toute catégorie, et de toute marque.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €), représenté par cent (100) actions sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, sous réserve telles que prévues par les dispositions légales.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, l'administrateur restant de la catégorie a le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au conseil d'administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le premier Président du Conseil d'Administration sera par exception nommé par l'assemblée générale extraordinaire suivant la constitution de la société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaire/administrateurs ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par Assemblée Générale.

La société se trouve engagée à l'égard de tiers:

- a. par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où la société est gérée par un seul administrateur
- b. par la signature de l'administrateur-délégué jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- €) et pour tout montant au dessus de dix mille euros (10.000,- €) par les signatures obligatoirement conjointes d'un administrateur et de l'administrateur délégué pour le cas où la société est gérée par un conseil d'administration.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 10.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

- | | |
|---|--------------------|
| 1) Monsieur Daniel HABRAN, pensionné, né le 16 août 1951 à Grivegnée (Belgique), demeurant à B-4053 Embourg, 14 rue des Lilas; | 75 actions |
| 2) La société anonyme «DARCO LUX» avec siège social à L-2320 Luxembourg, 45 boulevard de la Pétrusse, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B150.580 | 25 actions |
| TOTAL: | 100 actions |

Les actions ont été libérées par des versements en espèces jusqu'à concurrence de la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- €), de sorte que le montant de 25.000,- € du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

A cet égard, les parties comparantes déclarent avoir pris connaissance des dispositions légales afférentes et régissant l'émission d'actions non intégralement libérées.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent cinquante euros (1.150,-€).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Daniel HABRAN, pensionné, né le 16 août 1951 à Grivegnée (Belgique), demeurant à B-4053 Embourg, 14 rue des Lilas;

- La société anonyme «DARCO LUX» avec siège social à L-2320 Luxembourg, 45 boulevard de la Pétrusse, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B150.580, représentée par Monsieur Pierre DARCHAMBEAU, gérant d'entreprise, né le 30 juin 1972 à Liège (Belgique), demeurant à B-4431 Ans, 213 rue de Jemeppe, lequel a pouvoir de représenter la dite société et lequel est constitué représentant permanent de la dite société;

- Madame Dominique DUPONT, pensionnée, née le 1^{er} juillet 1955 à Bressoux (Belgique), demeurant à B-4053 Embourg, 14 rue des Lilas.

Le mandat des administrateurs ci-avant nommés, à savoir celui de Monsieur HABRAN, et celui de Madame DUPONT sont exercés à titre gratuit.

2. - Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Madame Michèle RENARD, indépendante, née le 16 janvier 1971 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4651 Battice, 15b Bois de Herve.

3. - Est nommé administrateur-délégué pour une durée de six ans:

La société anonyme «DARCO LUX» avec siège social à L-2320 Luxembourg, 45 boulevard de la Pétrusse, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B150.580, représentée par Monsieur Pierre DARCHAMBEAU, gérant d'entreprise, né le 30 juin 1972 à Liège (Belgique), demeurant à B-4431 Ans, 213 rue de Jemeppe, lequel a pouvoir de représenter la dite société et lequel est constitué représentant permanent de la dite société.

4. - Le siège social est établi à L-9999 Wemperhardt, 4a Op der Haart.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu le comparant attentif au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: P. DARCHAMBEAU, D. HABRAN, D. DUPONT, M. RENARD, K. REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 août 2013. Relation: EAC/2013/10411. Reçu soixante-quinze euros 75,-.

Le receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013115835/173.

(130141455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Akuo Energy International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.505.

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Akuo Energy SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-75008 Paris, 91, avenue des Champs Elysées, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 495 259 061,

ici représentée par Madame Laurence Heinen, demeurant professionnellement au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 18 juillet 2013 à Paris.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- qu'Akuo Energy SAS, précitée est le seul associé (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Akuo Energy International S.à r.l., ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte notarié le 4 avril 2013 par devant Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1292 en date du 31 mai 2013, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 176505 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 9 avril 2013 par Maître Léonie Grethen, soussignée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1427 en date du 17 juin 2013

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, intégralement libérées.

- que l'ordre du jour est le suivant:

1) Modification des pouvoirs de représentation de la Société et modification subséquente de l'article 17 paragraphe 1 des statuts de la Société.

2) Divers.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les pouvoirs de représentation de la Société en autorisant chaque gérant à valablement représenter, par sa seule signature, la Société.

Par conséquent, l'article 17, paragraphe 1 des Statuts de la Société est modifié de la manière suivante dans la version anglaise:

«Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any manager.»

Ainsi que dans la version française:

«La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances, par la seule signature d'un gérant.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte sont évalués à environ neuf cent cinquante Euros (EUR 950,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Heinen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35047. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013115840/55.

(130141442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

**Akuo Energy Central Europe, Société à responsabilité limitée,
(anc. Arenal S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.932.

L'an deux mille treize, le deux août.

Par devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Akuo Energy International, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-244925B Boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 176505,

ici représentée par Madame Laurence Jacques, demeurant professionnellement au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 1^{er} août 2013 à Paris.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- qu'Akuo Energy International, précitée est le seul associé (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Arenal S.à r.l., ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte notarié le 12 juillet 2013 par devant Maître Martine Schaeffer immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 178932 (la «Société»);

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, intégralement libérées.

- que l'ordre du jour est le suivant:

1) Modification de la dénomination de la Société en Akuo Energy Central Europe et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société; et

2) Divers.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de «Arenal S.à r.l.» en «Akuo Energy Central Europe».

Par conséquent, l'article 2 des Statuts de la Société est modifié de la manière suivante dans la version anglaise:

«The Company will exist under the name of Akuo Energy Central Europe.»

Ainsi que dans la version française:

«La Société prend la dénomination sociale de Akuo Energy Central Europe.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, sont à charge de la société. Les parties comparantes et/ou signataires sont solidairement tenues de ces frais envers le notaire

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signés: L. JAKUES, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10461. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013115852/52.

(130141178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.725.

—
In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of July,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TRITON MASTERLUXCO 4 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 30 May 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.725 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 7.52 p.m. by Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To change the corporate object of the Company which shall henceforth have the following wording:

"The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company carries out a strategy through these companies and undertakings in order to contribute to their long term value and it may render domiciliation services to the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors."

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

3 To issue one (1) new class 1 share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To accept subscription for this new class 1 share, with payment of a share premium in a total amount of one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 1,999,999.99) by Bilbao HoldCo S.a r.l. and to accept full payment for this new share by a contribution in kind.

5 To amend the article 3 and the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of the corporate object of the Company and the capital increase.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the corporate object of the Company which shall henceforth have the following wording:

"The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company carries out a strategy through these companies and undertakings in order to contribute to their long term value and it may render domiciliation services to the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one (1) new class 1 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Bilbao HoldCo S.à.r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred nine euro (EUR 12,509.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.693 (the "Subscriber"),

represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on July 19, 2013, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for one class 1 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), together with the payment of a share premium in a total amount of one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 1,999,999.99) by contribution in kind from the Subscriber consisting of a receivable in the amount of two million euro (EUR 2,000,000) (the "Contribution in Kind").

The aggregate value of the Contribution in Kind is of two million euro (EUR 2,000,000).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued in a report (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

«Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the one (1) new class 1 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), to be issued with a total share premium of one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 1,999,999.99)».

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one new class 1 share according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 3 and the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article 3 and paragraph of article 5 will from now on read as follows:

« **Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company carries out a strategy through these companies and undertakings in order to contribute to their long term value and it may render domiciliation services to the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors."

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 1 shares (the "Class 1 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 3 shares (the "Class 3 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) (the "Class 4 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 5 shares (the "Class 5 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 6 shares (the "Class 6 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 7 shares (the "Class 7 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 8 shares (the "Class 8 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 9 shares (the "Class 9 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 10 shares (the "Class 10 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 11 shares (the "Class 11 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 12 shares (the "Class 12 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 13 shares (the "Class 13 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 14 shares (the "Class 14 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 15 shares (the "Class 15 Shares"), and seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 16 shares (the "Class 16 Shares") (together the "Shares" and each a "Share"), each Share having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and being fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 8.10 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un juillet,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de TRITON MASTERLUXCO 4 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 30 mai 2013, pas encore publié et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.725 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 19.57 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'objet social de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société exerce une stratégie à travers ces sociétés et entreprises afin de contribuer à leur valeur à long terme et elle peut fournir des services de domiciliation aux sociétés et entreprises faisant partie du groupe dont la Société fait partie.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.»

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01).

3 Émission d'une (1) part sociale nouvelle de catégorie 1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale de catégorie 1 avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 199.999.999,99) par Bilbao HoldCo S.à.r.l. à libérer intégralement par un apport en nature.

5 Modification de l'article 3 et de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de l'objet social de la Société et l'augmentation de capital.

6 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'objet social de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société exerce une stratégie à travers ces sociétés et entreprises afin de contribuer à leur valeur à long terme et elle peut fournir des services de domiciliation aux sociétés et entreprises faisant partie du groupe dont la Société fait partie.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime d'euro (EUR 12.500,01).

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle de catégorie 1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Bilbao HoldCo S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cent neuf euros (EUR 12.509,-), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177693 (le «Souscripteur»),

représentée par Maître Manfred Müller, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juillet 2013, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle de catégorie 1 d'une valeur nominale de d'un centime d'euro (EUR 0,01), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million neuf cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.999.999,99) à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de deux millions d'euro (EUR 2.000.000,-) («l'Apport en Nature»).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale d'une (1) part sociale nouvelle de catégorie 1 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) à émettre avec une prime d'émission totale d'un million neuf cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 1.999.999,99).»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) part sociale nouvelle de catégorie 1 conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article 3 et l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société exerce une stratégie à travers ces sociétés et entreprises afin de contribuer à leur valeur à long terme et elle peut fournir des services de domiciliation aux sociétés et entreprises faisant partie du groupe dont la Société fait partie.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.»

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 7 (les «Parts Sociales de Catégorie 7»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 8 (les «Parts Sociales de Catégorie 8»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 9 (les «Parts Sociales de Catégorie 9»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 10 (les «Parts Sociales de Catégorie 10»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 11 (les «Parts Sociales de Catégorie 11»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 12 (les «Parts Sociales de Catégorie 12»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 13 (les «Parts Sociales de Catégorie 13»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 14 (les «Parts Sociales de Catégorie 14»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 15 (les «Parts Sociales de Catégorie 15») et soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 16 (les «Parts Sociales de Catégorie 16») (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20.10 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Bertomeu-Savalle, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 août 2013. REM/2013/1396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115761/333.

(130140307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

PEF Eta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.649.

Il résulte de résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société le 26 juin 2013 que:

- M. Ruediger SCHWARZ a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 28 juin 2013; et
- M. Benjamin HARTMEIER, né le 20 avril 1978 à Sulingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé en qualité de gérant unique de la Société, avec effet au 28 juin 2013 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114989/15.

(130139270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Beaufort (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.311.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of July.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

The undersigned, Stichting Askerton, a foundation (Stichting) established under the laws of the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register of the Chamber of Commerce under number 53795679 and having its registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, the Netherlands, hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to him, which, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. Beaufort (Luxembourg) S.à r.l., a private limited company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 164.311, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on the 24th October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3030 of the 9th December 2011.

II. the capital of the Company is fixed at twenty thousand US dollar (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-), each fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.
- that it empowers TMF Luxembourg S.A. to: i) file the tax returns for the Company with the Luxembourgish tax authorities immediately after the dissolution of the Company; ii) to receive the tax refunds from the Luxembourgish tax authorities due to the overpayments carried out by the Company; and, iii) to settle any potential liability of the Company not paid prior to the liquidation with the refunds obtained from the tax authorities.

- VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;
- VII. full discharge is granted to the directors of the Company for the exercise of their mandates;
- VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (Grand-Duchy of Luxembourg) or any other address that will be chosen by the shareholder.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately eight hundred Euro (EUR 800.00).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stichting Askerton, une fondation régie par le droit Néerlandais, enregistrée auprès du Registre de Commerce Néerlandais, sous le numéro 53795679, ayant son siège social à Locatellikade, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société Beaufort (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.311, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3030 du 9 décembre 2011;

II. le capital social de la Société a été fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000.-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1,-) chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique actionnaire de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
- qu'elle déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;
- qu'elle donne pouvoir à TMF Luxembourg S.A. de: i) déposer les déclarations fiscales de la Sociétés auprès des administrations fiscales luxembourgeoises après la dissolution de la Société; ii) de recevoir tout paiement/remboursement d'impôts de la part des autorités fiscales luxembourgeoises qui serait dû en raison de l'excédent d'impôt payé par la Société; et iii) de payer toute dette éventuelle de la Société qui resterait due avant la dissolution avec le paiement/remboursement reçu par les autorités fiscales;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy ou à n'importe quelle adresse choisie par les associés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32343. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115897/100.

(130141016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Avantix S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 90.853.

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- THE SKY IS THE LIMIT LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social au 5 Burnett House, Lewisham Hill SE13 7PD, Londres, Royaume-Uni, immatriculée au registre de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Londres sous le numéro 08568292,

ici représentée par Madame Nadège BROSSARD, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussignée, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société «AVANTIX S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.853, constituée suivant acte reçu par le Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 213 du 27 février 2003, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de deux cents dollars américains (USD 200,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associée unique pré-qualifiée.

III.- L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes, qu'elle a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société;
3. Acceptation de la démission de Monsieur Eduard KELDERHUIS en sa qualité de gérant unique de la Société;
4. Nomination de Madame Janice ALLGROVE en tant que nouvelle gérante unique de la Société;
5. Divers.

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, à l'adresse suivante: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Strassen.»

Troisième résolution

L'associée unique prennent connaissance et décident d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Eduard KELDERHUIS, né le 22 juin 1980 à Lemsterland, Pays-Bas, demeurant à Perenstraat 166, NL-2564 SJ Den Haag, Pays-Bas, en tant que gérant unique de la Société.

L'associée unique décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, Madame Janice ALLGROVE, gérante, née le 7 mai 1960 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison en tant que nouvelle gérante unique de la Société.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la 3. 4. 5. seule signature du gérant unique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. BROSSARD, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2013. Relation: DIE/2013/9443. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013115887/63.

(130140954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

SGAM AI Optimum Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.351.

—
Veuillez noter le changement d'adresse du siège social du fonds SGAM AI Optimum Fund (en Liquidation) du 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg à compter du 8 juillet 2013.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Zia Hossen

Associé de KPMG Luxembourg S.à r.l.

Le Liquidateur

Référence de publication: 2013115097/13.

(130139509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

R.H. Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 16, rue du Charron.

R.C.S. Luxembourg B 70.843.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115023/10.

(130139754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Smetana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CZK 500.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 172.371.

—
Les comptes annuels, pour la période du 5 octobre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013115069/11.

(130139818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.
